



APPEL A PROJETS « Paramédical » 2023

Objectifs

- Permettre l'émergence de projets par des équipes souhaitant s'initier à la recherche clinique paramédicale
- Soutenir des projets de recherche clinique paramédicale permettant d'améliorer la qualité, la sécurité et l'organisation des soins
- Encourager les équipes à construire de nouveaux projets déposés dans le cadres d'appels d'offres de plus grande envergure (PHRIP national)

Recevabilité et Eligibilité

Sont éligibles les projets :

- Portés par des équipes paramédicales : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, diététiciens, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoires médical, audioprothésistes, opticiens-lunettiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées ;
- Dont le porteur de projet exerce sa profession au sein de l'inter-région Nord Ouest (de même pour le centre associé si applicable) ;
- Dont le montant éligible est de 32 000 € par projet ;
- Ayant jusqu'à 3 centres (dont un établissement siège de DRCI dans le cas de projet de RBM) ;
- Présentant un engagement d'un méthodologiste.

Ne sont pas éligibles les projets qui remplissent au moins un des critères :

- Portés par des étudiants ;
- Recherche épidémiologiques ;
- Recherche constituant ou entretenant une cohorte ou un collection biologique

Calendrier & modalités

(* les dossiers transmis au GIRCI après cette date ou incomplets ne seront pas jugés recevables)

Lettre d'intention	Dossier complet
Lettre d'intention à adresser à votre DRCI : propre à chaque DRCI	Dossier complet à adresser à votre DRCI : propre à chaque DRCI
Lettre d'intention transmise par la DRCI au GIRCI NO *: 7 mars 2023 - 12h00	Dossier complet transmis par la DRCI au GIRCI NO *: 20 juin 2023 - 12h00
Sélection des LI par la Commission Scientifique d'Évaluation et de Classement du GIRCI NO : 16 mai 2023	Sélection des projets par la Commission Scientifique d'Évaluation et de Classement du GIRCI NO : 10 octobre 2023
Documents à fournir: lettre d'intention AAP-P, attestation d'engagement méthodologique	Documents à fournir: protocole et documents annexes, annexe financière, Schéma théorique de déroulement et de financement des projets, CV porteur de projet, CV méthodologiste, lettre d'engagement du Centre associé et du/des co-financeur(s)